ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DE LA CORVEE DURANT DES TRAVAUX DE REPARATION SUR UNE CONDUITE ORANGE

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : A compter du jeudi 29 septembre 2016, et jusqu'à la fin des travaux de réparation d'une conduite Orange,

- la circulation sera interdite rue de la Corvée, entre la rue Saint-Charles et la rue du Beau Jardin.
- <u>Article 2</u>: Les panneaux de signalisation temporaire et les déviations seront mis en place par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.
- <u>Article 3</u>: Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 15 septembre 2016,

Le Maire,

David VALENCE